Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt sept novembre an mil huit cent cinquante à quatre heures du soir

Acte de mariage de Jean André Antoine Jacquet, âgé de trente quatre ans, né à la Garde département du Var le dix neuf du mois de janvier mil huit cent vingt, profession de propriétaire & rentier, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de feu Antoine Jacquet, en son vivant profession de propriétaire & rentier, domicilié à la Garde, département du Var, d'Hélène Hélène Jacquet mère veuve, aussi domiciliée à la Garde, département du Var, d'une part

Et de Jeune Marie Elizabeth Fabre (célibataire), âgée de trente cinq ans, née à la Garde, département du Var, de vingt trois du mois de janvier mil huit cent vingt cinq, domiciliée à la Garde, département du Var, fille majeure de feu Joseph Fabre, en son vivant profession de jardinier, domicilié à la Garde, département du Var, et de Jeanne Rollandi veuve Fabre, aussi domiciliée à la Garde, département du Var, d'autre part

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par nous dans l'opposition les dimanches vingt et vingt deux novembre courant

Acte de naissance des futurs époux, acte de décès du père du futur époux, acte de décès du père de la mère de la future épouse constatant leur mort en outre ascendant, acte de décès de l'époux compromis veuve de la future épouse, acte de décès de l'épouse compromis veuve de l'époux futur

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Elizabeth Fabre et l'autre Jean André Antoine Jacquet.

En présence de Jean Pierre Sumont Fabre, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante ans, profession de propriétaire rentier

De Jean François Joseph Jacquet, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente quatre ans, profession de rentier, son parent

De Jean Pierre Joseph Cathy, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente ans, profession de propriétaire, son parent

Et de Jean André Jules Fabre, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente huit ans, profession de propriétaire, son parent

Après quoi, moi Pierre Paillard Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les époux, témoins et l'époux soussigné lorsque la mère de l'époux est illettrée ne savoir ou ne pouvoir signer.

Jacquet Fabre Sumont Cathy Paillard

Garaudon

Gaillard

N° 25

Jacquet
Jean André Antoine
et
Fabre
Marie Elizabeth

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt huit novembre an mil huit cent cinquante à dix heures du matin

Acte de mariage de Augustin Pierre Nistre, âgé de vingt cinq ans, né à Hyères département du Var le dix du mois d'avril mil huit cent vingt cinq, profession de cultivateur, domicilié à Hyères, département du Var, fils majeur de Joseph Benoit Nistre profession de cultivateur, domicilié à Hyères, département du Var, et de Cécile Louise Bernard son épouse, Cultivateur d'une part.

Et de Antoinette Josephine Magdeleine Orgeas, tailleuse, âgée de vingt ans, née à la Garde, département du Var, le seize du mois d'avril mil huit cent trente, domiciliée à la Garde, département du Var, fille mineure de Jean André Orange Orgeas profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Rose Anne Bonfrom Diérès en cette Commune de la Garde le dix sept mil huit cent quarante cinq d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par Monsieur le Maire d'Hyères dans, et par nous dans l'opposition les dimanches vingt sept et vingt quatre novembre courant

Extrait d'acte de naissance du futur époux, acte de naissance de la future épouse, acte de décès du père du futur époux. Consentement en forme opposition faite par Monsieur le Maire d'Hyères dans Nistre et Monsieur Pons de Toulon

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Antoinette Josephine Magdeleine Orgeas et l'autre Augustin Pierre Nistre.

En présence de Jean Baptist Cayol, domicilié à Cuers de Toulon département du Var, âgé de vingt cinq ans, profession de jardinier, beau frère de l'époux

De Jean Pierre Orgeas, domicilié à la Garde département du Var, âgé de vingt trois ans, profession de tailleur, frère de l'épouse

De Jean Louis Celestin Nistre, domicilié à Hyères département du Var, âgé de vingt trois ans, profession d'exploitation, frère de l'époux

Et de Jean Adolphe Nistre, domicilié à Hyères département du Var, âgé de vingt un ans, profession d'employé, mineur, frère de l'époux

Après quoi, moi Pierre Paillard Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les époux, témoins et l'époux soussigné lorsque les mères respectives ne savoir ou ne pouvoir signer.

Nistre Augustin Paillard fils aîné Nistre Louis Nistre Adolphe

Garaudon

N° 26

Nistre
Augustin Pierre
et
Orgeas
Antoinette Josephine Magdeleine